

Procès-Verbal C.A. du 08 février 2022 – LPO Emiland Gauthey

POINT 0.1 - ADOPTION DU PV DU CA PRECEDENT

Le quorum étant atteint (**19 votants**), la séance est ouverte à 18H20 par **Mme SERVISSOLLE**, proviseure et présidente de séance.

Mme DEMORTIERE, proviseure adjointe, accepte le secrétariat de séance

Une coquille est corrigée au point 1, les tarifs votés sont pour l'année 2022

Le président propose l'adoption du PV du C.A. du 30 novembre 2021

Votants : 19 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 2 Non votante: 1

Le procès-verbal est adopté

POINT 0.2 - PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président rappelle l'ordre du jour aux membres du C.A:

- Adoption du PV du C.A du 30/11/2022
- Présentation de l'ordre du jour
- Projet de ventilation de la DHG 2022-23
- Sorties et voyages
- Contrats et conventions
- Recettes exceptionnelles
- Questions diverses

POINT N° 1 : PROJET DE VENTILATION DE LA DHG 2022-23 (ANNEXES 1 ET 2)

En s'appuyant sur un diaporama, **Mme SERVISSOLLE** explique les modalités de calcul de la DGH pour chacune des entités de l'établissement (SEP et LGT). Elle précise le cas particulier des lycées professionnels concernant la génération du volume complémentaire à partir du nombre d'élèves constaté.

La proviseure souligne le travail préparatoire de l'assemblée générale de la SEP devant laquelle 3 propositions ont été présentées. A la demande des représentants du personnel, un quatrième scénario a été construit.

La présidente explique ensuite la répartition de la DGH en heures postes (HP) et en heures supplémentaires (HSA) ainsi que les différentes propositions envisagées pour équilibrer les deux enveloppes.

Les effectifs s'annoncent en baisse au LP et peuvent devenir critiques dans certaines filières. 2 scénarii sont présentés aux membres du conseil découlant de la dizaine d'élèves annoncée en Tale Vente, une prévision encore en-deçà de celle de la DSDEN. Cette réalité conduit au regroupement en 1 classe des 10 élèves d'accueil et de 10 autres issus de la filière commerce afin de constituer des groupes de 20 élèves ce qui offre d'excellentes conditions d'exercice pour tous au LP durant chacune des heures. Les années précédentes, les groupes avaient été maintenus de taille très inégalitaire et un nombre certain d'heures se faisaient en grand groupe. La répartition entre les disciplines n'était pas équitable.

La direction s'est attachée à mettre en place la réglementation en tout premier lieu, pour une structure équilibrée et confortable pour tous. Des arbitrages entre les valences ont aussi été décidés dans la FCIL. Ces choix limitent les heures supplémentaires au-delà des heures statutaires dans certaines disciplines (4/5 HSA/enseignant en économie-gestion-vente en

2021-22) ce qui était une demande forte des enseignants. L'équipe est composée de peu de titulaires qui ont une charge lourde.

Mme SERVISSOLLE conclut en expliquant que la ventilation sera arrêtée au mois de juin avec les effectifs définitifs. Seules les créations de poste, de Blocs de Moyens Provisoires et les compléments de services, donnés ou reçus, sont à décider, à cette époque de l'année, afin que les mutations des enseignants se déroulent normalement.

Le dialogue avec le service départemental de gestion des moyens est permanent et Monsieur l'Inspecteur d'Académie a été saisi d'une demande de rééquilibrage de l'enveloppe budgétaire HP/HSA qui permettrait de soulager les enseignants titulaires sur le pré-bac avec la création de 2 postes en éco-gestion-vente.

Pour le LGT, la situation appelle à moins de choix car la structure reste inchangée. La dotation est identique à l'année précédente avec 5 classes de 2de et 4 de terminale. Les choix des élèves en matière de spécialités sont encore peu assurés, le nombre de groupes pourra marginalement évoluer. Des échanges de services entre les établissements ont été construits afin de rester à l'intérieur de l'enveloppe et de sa répartition HP/HSA.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation prennent tour à tour la parole et expriment les inquiétudes, les questions et remarques du collectif de la SEP. Les sujets posés sont variés, du choix de la répartition des élèves pour des groupes actifs et harmonieux, aux doutes de certains sur l'atteinte des objectifs affichés. L'optique est nouvelle, il est normal que les peurs s'expriment. Les membres de l'équipe de direction s'efforcent de rassurer en montrant le gain pour chacun des enseignants, sur la totalité de son service, mais aussi pour chacun des élèves.

Mme RACLOT-MARCHOIS, personne qualifiée, intervient pour rappeler l'intérêt qu'il y a toujours à prendre en charge les situations avec anticipation avant de se les voir imposer brutalement. Elle ajoute que la prévision semble servir l'égalité des chances entre les élèves avec des conditions optimales de fonctionnement.

Les mesures de ressources humaines suivantes sont proposées au vote. Elles concernent la totalité de la structure et proposent la création:

- Pour la SEP:
 - ❖ d'1 complément de service donné en Arts appliqués (7H)
 - ❖ d'un complément de service reçu du LGT en allemand (4,5H)
 - ❖ de 2 postes de PLP titulaires en éco-gestion à 18H chacun
- Pour le LGT:
 - BMP:
 - ❖ 2H en italien
 - ❖ 4H en lettres modernes
 - ❖ 18H en anglais
 - ❖ 9H en HG
 - ❖ 4H en SES
 - CSD:
 - ❖ 10,5 H en espagnol (Niepce)
 - ❖ 10H30 en physique-chimie (Mathias et Givry)
 - ❖ 4H en allemand (LP)
 - Complément de service Reçu:
 - ❖ 9H en EPS du lycée Ponthus

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Les mesures sont adoptées

POINT N°2 : SORTIES ET VOYAGES

Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire, commence par la présentation de la sortie au Colisée pour 181

élèves internes. Ces derniers vont supporter l'équipe de Basket de l'Elan Chalon pour la somme de 2 euros/élève.

La sortie est proposée au vote

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La sortie est acceptée

POINT N°3 : CONTRATS ET CONVENTIONS

Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire, présente 2 conventions:

- l'IFAC qui prépare les jeunes aux BAFA. Le conseil d'administration a accordé l'occupation des locaux à titre gracieux pour les vacances d'Octobre précédemment. La possibilité est reconduite pour toutes les prochaines vacances scolaires sans conséquence pour l'équipe d'entretien car l'association gère ses ordures.
- l'adhésion à l'ANCV pour que les parents puissent payer les voyages de leurs enfants avec les chèques vacances.

Les conventions sont proposées au vote

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Les conventions sont acceptées

Mme SERVISSOLLE évoque l'intérêt qu'il y aurait à pouvoir accepter les chèques restaurant pour payer le self. Cela serait une facilitation considérable pour les apprentis notamment. **Mme SEBILLE** en prend bonne note pour la collectivité régionale.

POINT N° 4 : RECETTES EXCEPTIONNELLES

Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire, annonce 2 recettes exceptionnelles qui viennent abonder le budget de l'établissement. La première est **60,23 euros** et la seconde, de **701,80 euros**.

POINT N°5 : QUESTIONS DIVERSES :

il n'y a qu'une question émanant des personnels enseignants et d'éducation. Elle concerne l'Indemnité de **Mission Particulière** liée à la mission de référent culture. Il y a 2 ans, l'administration rectorale a limité la mission à ½ IMP soient 625 euros ce qui fait différence pour les titulaires de l'IMP dont la liste est établie chaque année dans le cadre de l'enveloppe de dotation puis votée en CA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20H14**.

Le Secrétaire de séance

Armelle Demortiere



Le Président du Conseil d'Administration

Valérie SERVISSOLLE

